

MEXICAN CONSOLIDATED ELECTRIC COMPANY :—(Voir Bill No 101.)

MEXICAN LIGHT AND POWER COMPANY :—(Voir Bill No 102.)

MILICE, RÈGLEMENTS DE LA :—Adresse: correspondance au sujet de la publication en français des—, 293.

MILICE, ACTE MODIFIANT L'ACTE DE LA :—(Voir Bill No 103.)

MILICE, PENSIONS DE LA :—(Voir Bill No 104.)

MILICE, CONCESSIONS DE TERRES AUX MEMBRES DE LA—DANS LE NORD-OUEST :—(Voir Bill No 172.)

MINNESOTA-CANADIAN BRIDGE COMPANY :—Pétition: constitution en corporation, 112. Rapportée, 148. (Voir Bill No 23.)

MONARCH BANK OF CANADA :—(Voir Bill No 105.)

MONÉTAIRE, SYSTÈME :—(Voir Bill No 106.)

MONTAGNES ROCHEUSES, PARC DES :—(Voir Bill No 107.)

MOTIONS :—

Nommant le comité des Privilèges, 6.

Nommant le comité de Sélection, 15.

Renvoyant à un comité général le rapport relatif aux règles du Sénat, 22.

Que la Chambre s'ajourne, 31.

Déclarant les règles relatives aux divorces ordre permanent, 50.

Substituant le nom de l'honorable M. Tessier à celui de l'honorable M. Miller, 56.

Ajoutant un paragraphe aux règles relatives aux divorces, 93.

Renvoyant au comité de l'Economie Interne les comptes du greffier du Sénat, 86.

Demandant de permettre au comité des Divorces de siéger pendant les séances, 101, 105.

Demandant que le débat sur certaines questions ne soit pas inséré au compte rendu de la séance, 144, 321, 327.

Demandant de faire corriger les amendements au bill de la preuve, 190.

Faisant remettre des honoraires payés, 197, 409.

Demandant la lecture au long d'une pétition de l'Assemblée législative du Manitoba, 217.

Déclarant les nouvelles règles du Sénat ordres permanents, 294.

Que le comité des Ordres Permanents prenne connaissance des nouvelles règles des Communes, 402.

Ordonnant de faire corriger les procès-verbaux, page 789, 412.

Réduisant le quorum du comité du compte rendu des Débats à 3 membres, 413.

Choisissant l'honorable M. Power pour exercer la présidence, 422.

MONTRÉAL, ACTE CONCERNANT LES COMMISSAIRES DU HAVRE DE :—(Voir Bills Nos 38, 39, 40.)